



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 5 mars 2026

PROCES-VERBAL

PRESENTS (20) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RIBEIRO Carine, CHARDON Monique, FAYOLLE Bruno, FURNION Daniel, MORLON Monique, GRANGE Mireille, ESCALE Christian, SANGOUARD Jérôme, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GUYOT Jean-Luc, TISSEUR Simone, BUISSON Ghislaine, BUISSON Jean-Luc, GOUTAGNY Raphaël, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, GUYON Marc, RIVOIRE Thomas

EXCUSES (7) : VALLET Blandine, GUILLEMOT Jules, VINCENT Anne, CROZIER Benoit, GUYOT Dominique, VERICEL François, JOMAND Cécile

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Bruno FAYOLLE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité.

1. BUDGET PRIMITIF 2026

Les documents budgétaires travaillés en commission Finances le 19 février 2026 sont présentés en séance.

Dans le cadre de la fongibilité des comptes et de l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le remplacement de la M14 pour le BP2024,

➤ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle, tel que prévu par les textes, pour l'approbation du compte financier unique (CFU) :

- **Section de fonctionnement**

	Prévues	Réalisées
Dépenses	6 316 881,00	5 226 469,45
Recettes	6 316 881,00	5 981 621,67
Excédent de clôture		755 152,22

- **Section d'investissement**

	Prévues	Réalisées
Dépenses	7 607 122,00	4 236 437,15
Recettes	7 607 122,00	3 225 491,99
Excédent de clôture		-1 010 945,16

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le compte financier unique 2025.**

Monsieur le Maire revient ensuite en salle et propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement 2025 qui est d'un montant de 755 152,22 € :

- Article 002 excédent de fonctionnement reporté 240 152,22 €
- Article 1068 (investissement) 515 000,00 €

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser cette affectation du résultat de fonctionnement 2025.**

Le bilan des acquisitions et cessions d'immobilisations est présentée aux membres du Conseil municipal :

- Les acquisitions réalisées s'élèvent à 859 360,44 €
- Les cessions réalisées s'élèvent à 1 600 €

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières 2025 pour un montant de 859 360,44 € et des cessions 2025 pour un montant de 1 600 €.**

Les membres du Conseil municipal votent les taux d'imposition locale suivants pour l'année 2026 :

	Taux 2024
Taxe foncière Bâtie (TFB)	30,15 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	33,56 %
Taxe d'habitation (TH)	18,40 %

👉 **Le Conseil municipal, à 19 pour et 1 abstention des membres votants, approuve les taux des taxes directes locales 2026.**

Le budget primitif 2026 est alors soumis au vote :

- Section de fonctionnement

DEPENSES	5 916 914 €
RECETTES	5 916 914 €

- Section d'investissement

DEPENSES	5 837 694 €
RECETTES	5 837 694 €

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le budget primitif 2026.**

2. APPROBATION DU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

La commune a lancé trois procédures de révision et une modification de son PLU successivement le 4 novembre 2021 et le 5 octobre 2023. L'arrêt des procédures a été acté en Conseil municipal du 10 juillet 2025.

Rappel des objectifs de chacune des procédures :

- La révision n°1 : la prise en compte des projets à vocation économique (extension des zones de Lays et du Petit Pont),
- La révision n°2 : intégration des évolutions des secteurs résidentiels (route de Rontalon, Clos Fleurine et rue de Martinaud),
- La révision n°3 : réduction des espaces verts protégés (route de Rontalon et lotissement de la Sablière),
- La modification n°1 : évolution des OAP, du zonage et du règlement

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 décembre 2025 au 21 janvier 2026, aux remarques des particuliers et des personnes publiques associées et à l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, le document final du PLU est donc soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il convient donc de délibérer afin d'approuver les quatre procédures en cours, avec une délibération par procédure.

👉 **Le Conseil municipal, approuve la révision n°1, la révision n° 2 et la révision n° 3 à l'unanimité des membres votants et pour la modification n° 1 à l'unanimité des membres votants étant donné que Jean Luc GUYOT ne participe pas à ce vote.**

3. AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL PATRICIA LE LAYEC

Dans le cadre de la réorganisation des équipes d'entretien (ménage) de nos bâtiments, il a été augmenté le temps de travail de l'un de nos agents lors du Conseil municipal du 2 octobre 2025. Il est proposé de passer son temps de travail à 32 heures par semaine.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve ce nouveau temps de travail.**

4. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE (PM) - ISFE

A l'instar des autres agents mais avec un fonctionnement spécifique, cette Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail.

L'organe délibérant détermine pour cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

- le taux individuel de la part fixe : proposé à 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- le plafond de la part variable de l'ISFE : proposé à 5 000 € pour le cadre d'emplois des agents de police municipale selon la manière de servir et qui reste chaque année facultative à l'instar du CIA pour les autres agents.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte l'instauration d'un tel régime indemnitaire spécifique à la filière Police.**

5. CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL (PM)

Il appartient au Conseil municipal de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Il est nécessaire de créer un emploi de Brigadier-Chef-Principal (BCP) pour l'agent qui intègre la Police municipale, à temps complet sur 35 heures et de façon permanente.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise cette création d'emploi.**

6. TARIFS VILLAGE NATURE 2027

Les produits les plus vendus au Village Nature sont les formules demi-pension et pension complète en logements hôteliers ou collectifs. La grille tarifaire intègre une progressivité entre gestion libre, demi-pension et pension-complète. Il convient d'intégrer les augmentations nécessaires compte tenu de l'augmentation, de manière raisonnée tout en permettant la poursuite du développement de la structure.

Des propositions d'évolution de la grille tarifaire sont donc proposées pour une mise en application au 1er janvier 2027.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la grille tarifaire du Village Nature pour 2027.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Régis CHAMBE,
Maire



LISTE DES DECISIONS ET CONVENTION PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

Décisions : aucune nouvelle décision